

P.E.S

Formation : PES, M1, M2 ...

*La réforme de la formation des maîtres entre en application à la rentrée 2010 : finie l'année en IUFM où l'alternance théorie/pratique était le pilier de la formation de professeur stagiaire. Certes, face à la complexité du métier d'enseignant, cette formation n'était pas complètement satisfaisante mais personne ne souhaitait la voir disparaître au profit d'une formation uniquement universitaire et d'une année de compagnonnage. **Le SNUIPP combat ce projet de réforme et continue d'exiger son abandon.***



Rentrée 2010, qu'en est-il exactement de la formation des maîtres ?

A partir de septembre 2010, deux catégories de personnels vont arriver dans les écoles : les professeurs des écoles stagiaires « PES » issus du concours 2010 sous la responsabilité de l'Inspecteur d'Académie et les étudiants en Master 1 ou Master 2 préparant le concours 2011 sous l'égide de l'Université.

Les PES

75 PES ont réussi le concours en juillet 2010 et ont fait leur rentrée dans les écoles. Ils vont subir le nouveau dispositif de formation professionnelle basé sur la responsabilité de classe (2/3) et sur le tutorat (1/3).

Dans notre département, les PES n'ont pas été mis directement en responsabilité de classe à la rentrée. Ils ont été placés dans les classes des maîtres-formateurs jusqu'au 22 octobre où ils sont à la fois en observation et en pratique accompagnée.

Pendant leur année de stagiaire, les PES auront différents moments de « formation » :

- **du 4 au 26 novembre** : une période de formation à l'IUFM.
- **du 29 novembre au 25 février** : ils seront en responsabilité de classe sur des remplacements.
- **du 14 mars au 1^{er} avril** : une période de formation à l'IUFM.
- **du 04 au 1^{er} juillet** : ils seront en responsabilité de classe sur des remplacements.

Durant cette année de stage, ils devront avoir vu l'ensemble des trois cycles de l'école primaire et seront affectés sur des remplacements de congés (maladie, maternité ...).

Le cas des PES bilingues.

Le département a recruté quatre stagiaires bilingues en breton, ils sont eux en responsabilité depuis le début de l'année. Il n'y a pas de maîtres-formateurs en breton sur le département. Ces stagiaires sont dans les classes depuis le début de l'année et effectuent des remplacements. Pour le moment, l'inspection académique ne peut pas affirmer que ces stagiaires auront des périodes de stage comme les autres « PES ».

Les M1 et M2

Ces sont des étudiants qui seront inscrits à l'université pour préparer un master, il se déroule en 2 ans après la licence.

En Bretagne, les quatre universités, avec l'IUFM de Bretagne, proposent des masters mention « Métiers de l'Éducation et de la Formation ».

En M1, les étudiants préparent les épreuves d'admissibilité au concours PE qui se déroulent en septembre de l'année suivante (année de M2). Ils ont durant leur année de M1, des stages d'observation à effectuer.

En M2, les étudiants ont des stages de pratique accompagnée et en responsabilité à effectuer.

Sur le département d'Ille et Vilaine, il n'y a pas assez de Maîtres d'Accueil Temporaire (MAT) pour accueillir tous les M1 et les M2. Les étudiants ne pourront donc pas valider leur année de MASTER s'ils n'effectuent pas leurs différents stages. Actuellement, l'Inspection Académique n'a pas fini de programmer la mise en stage des M1 et des M2.

Il convient aussi de noter que l'année de M2 sera particulièrement chargée avec :

- Les épreuves d'admissibilité en septembre.
- La préparation des épreuves d'admission en mai.
- Les stages dans les écoles.
- Le mémoire de recherche du M2.
- La validation des unités d'enseignement du Master 2.

Charge de travail des Maîtres formateurs

L'essentiel de la formation des PES va reposer sur les maîtres formateurs. En attendant la renégociation de la réforme de la formation des maîtres, c'est le moyen de limiter la casse liée à la disparition des IUFM. Toutefois les maîtres formateurs ne pourront pas prendre en charge les étudiants en Master. Le SNUipp 35 sera aux côtés des maîtres formateurs pour résister aux pressions qui pourraient s'exercer pour leur faire accepter une charge de travail exagérée.



Malgré l'aspect professionnalisant que nous avons pu maintenir en Ille et Vilaine avec un accompagnement par des formateurs de terrain qualifiés, on ne peut pas parler d'une véritable formation, notamment à cause de la réduction conséquente de l'apport de l'IUFM.

Il est évident que la mise en place de cette formation va porter essentiellement sur les équipes pédagogiques des écoles et ne va pas se faire sans dysfonctionnement.

Le SNUipp sera attentif à toutes les situations : il soutiendra tous les PES dans des situations difficiles et il apportera aide et soutien aux équipes fragilisées par la mise en place de ce dispositif de formation. Tous les dysfonctionnements seront remontés à l'administration et permettront de démontrer que cette nouvelle formation entraîne :

- La disparition de la formation professionnelle en lien avec une formation théorique dans les IUFM.
- La mise en place de personnels non formés dans les classes dès la rentrée (bretons).
- La « fabrique » à terme de personnels qui ne seront plus des fonctionnaires par le jeu des « reçus-collés » (futurs titulaires d'un master « métiers de l'enseignement » non reçus aux épreuves finales d'admission du CRPE)
- Une entrée dans le métier pour les PES difficile voire décourageante.

Tout cela conduira le SNUipp à demander à nouveau l'abandon de cette réforme et l'ouverture de négociations.